

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 1^{er} FEVRIER 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Lundi 1er du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

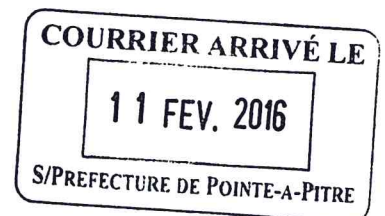
PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Laurent BERNIER - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Félicienne GANTOIS - M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mmes Maguy THOMAR - Roberte MERI - Liliane MONTOUT - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Michelle MAXO - Valérie HUGUES - M. Duniere AGLAS - Mme Mariette MANDRET - M. Eric LATCHOUMANIN - Mme Diana PERRAN - M. Jean FAHRASMANE - Mme Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - M. Jean DAIJARDIN - Mme Isabelle BOSSU ép. JEANJEAN - M. Raymond PARSHAD - Mme Nathalie CHOUROU ép. BRACAT - Mme Cynthia DINANE.

ABSENTS : M. Cédric CORNET - Mme Sylvia LAPTES - M. Jean-Luc PERIAN - René NOEL.

Madame Cynthia DINANE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**PARTENARIAT POUR LA
MANIFESTATION
« KARUJET » DE SAINTE-ANNE**

CC-2016-1S-DAF-03



Vu les articles L.5211-1 et suivants, L.5214 16, L.5215-26, L.5216-5 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article 6-1-2 des statuts annexés à l'arrêté n° 2014-249 du 24 décembre 2014,

Vu les grandes orientations pour budget 2016

Considérant l'intérêt économique, culturel et sportif que représentent ces manifestations,

Considérant la demande faite par cette société,

Le Conseil communautaire,
Après discussions,

DECIDE

Article 1 : D'accorder une subvention à la société International Event Karujet, pour la mise en œuvre de la manifestation « La Karujet » de Saint-Anne,

Article 2 : D'un montant de 25 000,00€,

Article 3 : D'inscrire la dépense au budget primitif 2016 en section de fonctionnement

Article 4 : Le Président, le Directeur Général des Services et le Trésorier Principal, sont chargés en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le

Fait et délibéré à Gosier, le 1^{er} Février 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Président

-Jean-Pierre DUPONT



COURRIER ARRIVÉ LE

11 FEV. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-A-P